

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Jean Messinesi

Affaire Conforama : la confidentialité est indispensable à la prévention

Propos recueillis par Olivia Dufour

PANORAMA

Page 7

■ Administratif

Marie-Christine Rouault

Panorama de droit public (15 mai au 30 juin 2017)

BIBLIOGRAPHIE

Page 13

■ Droits européen et de l'UE

Jean-Sylvestre Bergé

À l'heure du Brexit

CULTURE

Page 14

■ Les saveurs du palais

Laurence de Vivienne

Baltard au Louvre

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Les têtes au Salon du dessin

ACTUALITÉ

Entretien



Affaire Conforama : la confidentialité est indispensable à la prévention 134p3

Entretien avec Jean MESSINESI, président du tribunal de commerce de Paris

Propos recueillis par Olivia DUFOUR

« Sale temps pour la liberté de la presse » titre un article du Point du 12 février dernier en commentant la décision du 22 janvier au terme de laquelle le tribunal de commerce de Paris a condamné le magazine Challenges à retirer de son site un article concernant Conforama. Le président du tribunal, Jean Messinesi, nous livre son analyse de cette affaire. Il nous confie également sa conviction qu'il faut revoir la carte des tribunaux consulaires et s'interroger sur la pertinence du principe de gratuité de la justice devant les juridictions commerciales.

Les Petites Affiches : Dans une décision du 22 janvier dernier, le tribunal de commerce de Paris a condamné à la demande de Conforama le magazine Challenge à supprimer de son site un article révélant que l'entreprise était placée sous mandat ad hoc, sous astreinte de 10 000 euros par jour de retard... La décision a ému les journalistes qui invoquent le droit des citoyens à être informés.

Jean Messinesi : Cette décision ne fait qu'appliquer la loi. Au terme de l'article

L. 611-15 du Code de commerce : « Toute personne qui est appelée à la procédure de conciliation ou à un mandat ad hoc ou qui, par ses fonctions, en a connaissance est tenue à la confidentialité ». Cette confidentialité est indispensable dans les procédures de prévention, hélas, elle n'est pas toujours respectée. Une procédure de conciliation ou de mandat ad hoc a pour objectif d'instaurer des négociations entre des parties qui n'arrivent plus à se parler, soit parce que l'entreprise connaît des difficultés financières, soit parce qu'il y a une mésentente entre actionnaires.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34